

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

Les récentes trouvailles monétaires au plateau de Pommiers, point final à la querelle centenaire de Noviodunum : Soissons ou Pommiers ?

par Jacques FOUCART
Conseiller à la Cour d'Amiens.

En 1903 de vives discussions s'élevèrent au sein de la Société Archéologique de Soissons sur l'emplacement de l'oppidum principal des Suessions : *Noviodunum*, pris par César en 57 avant Jésus-Christ, que jusque là on identifiait avec *Soissons*, l'ancienne *Civitas Augusta Suessionum*, sise en bordure de la rive gauche de l'Aisne.

Un chercheur local, Octave Vauvillé, d'une famille de fermiers du village de Pommiers situé sur la rive droite de l'Aisne à 4 km de Soissons, soutint avec persévérance qu'il fallait fixer le site de *Noviodunum* au dit Pommiers sur la colline qui d'une hauteur de 80 mètres domine la vallée de l'Aisne en un plateau d'une quarantaine d'hectares bordé de tous côtés par des escarpements naturels, sauf au nord où un massif rempart de terre toujours existant, d'une longueur de 300 mètres, bordé d'un fossé profond encore bien visible, barrait l'éperon de façon remarquable (1). Il prétendait même — ce qui était plus aventuré — retrouver sur les collines situées plus au nord la trace des retranchements, voire des fossés triangulaires spécifiques des camps romains élevés par César en vue d'un siège dont on sait qu'il fut bref, les Suessions ayant été frappés de stupeur par l'impetus du général romain et l'excellence de son matériel d'assaut. Vauvillé basait l'essentiel de son argumentation sur le nombre extrêmement élevé des trouvailles de monnaies gauloises faites sur la colline de Pommiers, avec cette circonstance qu'à l'exception de 273 pièces exhumées de fouilles d'habitations et d'un trésor de 100 deniers d'argent (95 gaulois, 5 romains) découvert en 1875 au lieudit Pas Saint-Martin (2), toutes ces monnaies s'étaient rencontrées disséminées en surface. Au total Vauvillé évaluait le total des monnaies gauloises ainsi recueillies dans l'enceinte de Pommiers à 2.600, chiffre rarement atteint dans

les fouilles d'oppida (3). L'inventaire succinct de 1.945 d'entre elles était publié dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Soissons* de 1903 (4). Malheureusement les collections des numismates locaux Vauvillé et Brunehant furent dispersées, et les riches séries numismatiques du Musée de Soissons disparaîtront par vols (5) au cours de la guerre 1914-18 avant qu'une étude scientifique ait pu en être faite. Il reste déposé vers 1900 au Musée de Saint-Germain-en-Laye un important lot de monnaies gauloises en provenance de Pommiers qui attendent leur catalogue.

Curieusement en effet depuis 1903 et bien qu'on n'eût cessé d'exhumer à Pommiers des pièces gauloises, l'étude en a été délaissée, cependant que s'apaisaient après 1914 les passions soulevées par la controverse Soissons-Pommiers au sujet de l'emplacement de Noviodunum, mais sans qu'à l'heure présente les érudits soissoissois soient arrivés à des conclusions sûres (6). Si la parole dernière est aux spécialistes pouvant s'appuyer sur des photos aériennes et des fouilles d'ensemble, nous voulons ici apporter notre contribution à la solution du problème en donnant l'inventaire de quelques trouvailles monétaires opérées une à une depuis 1945 sur toute la colline de Pommiers, soit 117 monnaies gauloises (dont 4 en argent) et 3 monnaies romaines. A nos yeux cette perpétuation de trouvailles isolées qui s'étaisent ainsi sur plus de 100 ans (1858 à 1973 — pas moins que 12 pour 1973 — et il y en eut bien d'autres) renforce singulièrement le faisceau d'arguments de toute nature scripturaires et géographiques qui militent en faveur de la thèse de Vauvillé et nous feront situer à Pommiers en définitive avec la majorité des historiens modernes le *Noviodunum Suessionum* assiégié par César en juin-juillet 57 avant notre ère. Deux oppida à nature de refuge seraient-ils concevables au même lieu ? l'un à Pommiers, forteresse naturelle aménagée par la main des hommes en citadelle impressionnante correspondant à la description de César (7), l'autre à Soissons, qui se trouverait fort mal placé sur la rive basse d'une rivière hors des deux emplacements défensifs possibles constitués par la boucle de l'Aisne et la butte de Saint-Jean des Vignes (8).

Surtout l'étude attentive du *De Bello Gallico*, lib. II, 12, amène à mettre en relief le fait que César ne put prendre sur le champ l'oppidum de Noviodunum, quoique vide de défenseurs, à cause de la hauteur de ses remparts et de la profondeur de ses fossés, si bien qu'au cours de la nuit suivante le gros des guerriers suessions réussit à y rentrer (9). Ceci eut été fort difficile dans l'hypothèse de l'oppidum situé à Soissons sur la rive gauche de l'Aisne à cause de la barrière naturelle que constituait cette rivière pour les Suessions venant par la rive droite, gués et ponts pouvant facilement être verrouillés par la cavalerie de César et les abords immédiats de la place gardés par son infanterie. Au contraire, si l'on situe Noviodunum au delà de l'Aisne sur la hauteur boisée et escarpée de Pommiers, il était aisément aux gaulois d'atteindre sans encombre à la faveur de la nuit un vaste promontoire boisé dont César ne pouvait en un instant interdire tous les accès.

Faut-il considérer que la longueur de l'étape : Berry-au-Bac Pommiers, 54 kilomètres, avec en plus le handicap du franchissement de l'Aisne, dépassait les facultés manœuvrières des légions de César ? Sur ce point le commandant Maquet a bien montré d'une part qu'il s'agissait d'une marche accélérée tout à fait possible à condition de rester exceptionnelle, d'autre part que César disposait au départ par la voie des hauteurs de la rive gauche (Arbre de Romain au sud de Meurival, Epine de Vauxcéré) de chemins d'accès directs et sûrs (10), et d'ailleurs la rapidité de César n'était-elle pas proverbiale ? Sans doute aussi ne doit-on pas prendre à la lettre le *magnō itinere confecto* de la *Guerre des Gaules*. Qui sait enfin si César, évitant le pont trop évident de Soissons et passant brusquement du sud au nord de l'Aisne au point médian, n'a pas lancé en avant sa cavalerie, puis fait passer le gros de ses troupes au gué de Condé-sur-Aisne dont de récentes découvertes numismatiques (11) nous ont révélé l'importance, manœuvre en zigzag hardi qui lui permit de gagner de vitesse l'armée en retraite du roi Galba et d'arriver avant elle à Noviodunum. Il y arriva de fait, mais ne put enlever sur le champ l'oppidum trop bien fortifié.

On nous objecte que les quelques fouilles effectuées à Pommiers par Vauvillé et le général de la Noë en 1883-1886 — qu'il faudra un jour reprendre — n'ont révélé que de modestes habitations. C'est qu'il faut concevoir Noviodunum non pas comme une ville — ce qui sera la marque de la civilisation gallo-romaine — mais comme un refuge temporaire où les villageois des alentours venaient en temps de crise mettre en sûreté richesses et troupeaux (12), tel le fameux mur païen du Mont-Sainte-Odile en Alsace. Mais davantage qu'une citadelle stratégique, l'oppidum de Noviodunum devait faire figure de haut-lieu sacré où les paysans d'alentour montaient périodiquement pour des assemblées en plein air comme les Celtes les aimaient (13) — les conciliabula de Florus —, occasion de cérémonies religieuses, de fêtes agraires, de jeux, courses et grands feux, de foires et marchés, d'assises judiciaires et politiques, le tout formant la première ébauche d'un patriotisme suession sous l'égide du roi Galba. Pour ce qui est de l'étymologie rappelons que *dunum* a le sens premier de colline hauteur (14) (*cf.* la butte proche de Laon), auquel cas l'adjectif *novio*, neuf, pourrait signifier que le rempart du nord eut été remanié et renforcé à une époque récente, peut-être au temps du grand roi suession Divitiac au premier quart ou au premier tiers du premier siècle avant Jésus-Christ. Ce qui est sûr enfin, c'est que les trouvailles de monnaies gauloises à Soissons même ont été aussi rares que celles de monnaies romaines ont été abondantes (15).

Le présent inventaire des quelques monnaies gauloises trouvées à Pommiers depuis la dernière guerre principalement de 1956 à nos jours confirme comme on pouvait s'y attendre les données essentielles de celui de Vauvillé : prépondérance massive des Criciru au pégase, la monnaie suessionne type, et des Janus au lion, monnayage suession apparemment plus récent ; fréquence

des Roveca meldes et dans une proportion moindre des potins silvanectes, ce qui est conforme au surplus à ce que nous savons du développement historique du royaume suession groupant au premier siècle dans un même complexe administratif et militaire, aux côtés des Rèmes (16), les cités Melde et Silvanecte dont l'émergence documentaire n'apparaîtra pourtant qu'après la prise de Noviodunum (17). Les trouvailles de monnaies gauloises au sanctuaire de Condé-sur-Aisne mettent aussi en lumière l'importance des relations entre Suessions et Meldes, signe de l'étroite union politico-commerciale des bassins parallèles de l'Aisne et de la Marne. De l'ouest viennent des monnaies vériocasses et carnutes ; du nord, des atrébates et une ambiennne.

Pour expliquer ce phénomène sans doute faut-il considérer le tracé d'est en ouest des voies fluviales, réseau sanguin essentiel des temps primitifs. Il est alors compréhensible d'une part que le Vermandois ait regardé historiquement vers la Somme et la Picardie plutôt que vers le sud, d'autre part que le Soissonnais — constante géophysique perpétuée de nos jours par l'OREAV Oise-Aisne —, étroitement lié à Compiègne et au Valois, se sente davantage solidaire de l'Île-de-France que de la Picardie ou de la Champagne.

INVENTAIRE DES MONNAIES :

Trouvées sur le plateau de Pommiers depuis 1945. Cet inventaire est très partiel ; un vieil habitant de Pommiers nous a rapporté que de tout temps on a récolté des bronzes gaulois sur le plateau du Villé, toutefois en nombre décroissant depuis la dernière guerre.

— Références :

BN - Muret. *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque Nationale* - Paris 1889.

LT - H. de la Tour. *Atlas de monnaies gauloises*, Paris 1892.

MONNAIES GAULOISES :

SUESSIONS :

La Tour 7717 - bronze - Tête à gauche au cou orné d'un torque et accompagné d'annelets.

R/. Cheval à droite, surmontant un petit sanglier.

Légende difficile à lire... : EOV...II...OC,
restituée en DEOVIGI'IAGOC, Deovigeagos ou Deiovigeacos (18),
qui est clairement le nom du roi suession Divitiacos, vivant au
début du premier siècle avant J.-C. (Simone Scheers met son règne
vers 80-75 avant J.-C.) et, dont César dira que, l'un des plus puissants
de toute la Gaule, il avait étendu son hégémonie sur une partie
de la Gaule Belgique et jusqu'en Grande-Bretagne (19). Il s'agit
donc apparemment de la plus ancienne monnaie suessionne.

Poids : 3,94 g Nombre : 1

— LT 7946, argent... tête avec torque, 1 g 98	1
— LT 7951, bronze CRICIRV au pégase (20), 2 g 70 à 3 g 95 ..	42
— BN 8115, bronze, Tête de Janus au lion-barbare, 2 g 07, 2 g 15, 2 g 30, 2 g 57, 2 g 87 à 3 g..., monnayage plus récent (?) (21) ..	27
— LT 8106, bronze, 2 gr 37, 2 g 6	6

SUSESSIONS plutôt que REMES :

— BN 8100, denier d'argent. NID, buste à cheveux bouclés avec collier perlé à dr. R (ALABPO△IIOC) cheval à dr. 2 g 49	1
---	---

Blanchet, op. cit. p. 97 et 384, hésitait entre l'appartenance rème ou suessionne, observant que les seules trouvailles signalées se situaient dans l'Aisne (1 à Dompartin, 4 à Pommiers). Cette nouvelle trouvaille ferait décidément pencher la balance du côté des Suessions.

MARSEILLE :

— LT 577 à 699. Petit obole d'argent fruste. Tête d'Apollon. à g. R./MA (Massilia) dans les rayons d'une roue (21 ex. dans l'inventaire Vauvillé).	1
--	---

MELDES :

— LT 7635, Vénus, bronze	1
— LT 7660, (RO) OYI (KA), bronze, 3 g	1
— BN 7681, (ROVEC) A (22)	3

SILVANECTES :

— LT 7862 ou 7870, potin	1
— LT 7873, potin, rosace à volutes en forme de svastika. R/. cheval accompagné d'annelets, globules et rosace, poids 3 g 39	1

Ce potin à fleur de coin recueilli par M. Leviel, de Soissons, est la plus belle trouvaille de la série. Découvert en surface à l'état de neuf et remarquable par la qualité du dessin comme par la finesse de la fonte, ce potin doit être de la dernière époque contemporaine de la conquête puisque l'oppidum a été délaissé peu après la conquête romaine, ainsi qu'en témoignent le petit nombre de monnaies postérieures à 57 (23), la présence d'un Epenos et d'une Vénus meldes, et l'absence complète des bronzes rèmes aux trois têtes si fréquents au contraire à Condé-surAisne (24).

Peut-on préciser la date du délaissement de l'oppidum ? Vauvillé, attribuant les monnaies tardives de Pommiers aux habitants de creutes (ou grottes) du Villé creusées sous le rebord du plateau, opinait que l'oppidum avait été très probablement démantelé et abandonné en 51 avant J.-C. lors du passage de César après la défaite des Bellovaques sur l'Aisne. En ce qui nous concerne, la présence des deniers romains de 50, 44 et 43 avant J.-C., ainsi que

de nombreux potins (133 sur 1945 monnaies gauloises inventorierées par Vauvillé), dont quelques-uns au moins ont dû être coulés à la basse époque entre 60 et 27 avant J.-C., nous inclinerait vers une opinion plus extensive et nous penserions volontiers que l'oppidum de Pommiers aura continué à être fréquenté jusqu'à son transfert par Auguste à l'endroit du Soissons actuel (25). Le nom ancien de Soissons : *Civitas Augusta Suessionum*, semble indiquer en effet une création d'Auguste au cours de ses quatre voyages en Gaule, la date la plus plausible étant celle de son séjour prolongé de 27 à 25 avant J.-C. (26) (ce qui mettrait à 1972 le millénaire de la ville). Création pas forcément ex nihilo, car Auguste a pu ériger en chef-lieu de cité une bourgade commerciale préexistante étalée dans la boucle de l'Aisne près d'un pont, à la fois nœud de routes (27), centre de circulation fluviale et poste militaire, possiblement aussi demeure du roi Galba.

La présence à Pommiers d'un potin silvanecte, enfoui à peine après avoir circulé, s'expliquerait alors par une circulation postérieure à 57 avant J.-C. et se relierait à la dislocation de l'empire suession causé par la chute de Noviodunum, en suite de quoi les cités sujettes : Rèmes et Meldes, se trouvèrent libérées de la tutelle des Suessions, tandis que le pagus des Silvanectes parvenait à l'indépendance marquée par un monnayage autonome et que les Suessions — inversion spectaculaire — se voyaient intégrés (attributi) (28) à la cité des Rèmes. Les potins catalaunes seraient peut-être également à envisager comme ceux des Silvanectes, dans le cadre d'une pareille autonomie.

Il est curieux toutefois de constater que la plupart des lieux de trouvaille de potins silvanectes se repèrent en territoire suession (29). L'indépendance silvanecte a-t-elle été totale, ou ce pagus n'a-t-il été détaché des Suessions que pour se rattacher par un lien plus ou moins lâche aux Meldes et aux Suessions de la vallée de la Marne ?, d'où ce groupe de potins dont Frédéric Moreau rappelait l'appellation de « monnaies des bords de la Marne ». L'émission a-t-elle eu lieu dans ces parties de l'empire suession touchant l'Ourcq ou la Marne (Fère-en-Tardenois, Château-Thierry, Crépy-en-Valois) ou faut-il la situer chez les Silvanectes soit un peu avant, soit un peu après leur émancipation ? Nous sommes en pleine incertitude, et tant que l'inventaire complet des trouvailles monétaires interrompu depuis Blanchet n'aura pas été dressé il sera aventureux de préciser au cordeau les appartennances. N'oubliions pas d'autre part que cités et pagi gaulois, groupés et séparés tour à tour, se sont trouvés en état continu d'instabilité.

Quoi qu'il en soit, en admettant jusqu'à plus ample informé que les potins au svastika ont été émis après 57 avant J.-C. par le pagus des Silvanectes devenu peu ou prou autonome, leur circulation de préférence en territoire suession indique au moins la perpétuation d'étroites relations commerciales et serait le signe qu'avant la conquête de César les Silvanectes loin de se rattacher aux Bellovaques ou aux Parisii, faisaient partie intégrante de l'ensemble suession, problème que M. Desbordes laissait en suspens

dans sa remarquable étude *César et les Suessions* (30). En ce cas les potins silvanectes auraient pratiquement pris le relais des Janus dont la frappe aurait alors cessé, sauf quelques émissions clandestines dégénérées (tel l'exemplaire de 2 g 07 relaté plus haut). Enfin l'absence notable à Pommiers des Rèmes à 3 têtes (cpr leur abondance à Condé-sur-Aisne) (31) mettrait ceux-ci à une date très tardive (30 à 20 avant J.-C. ?)

VÉLIOCASSES (Vexin) :

— LT 7277, Bronze à l'homme courant	1
— <i>id.</i> BN 7356, LT pl. XXIX, (Suticcos), tête de Vénus R/. (VELI) OCAΘI bronze, 2 g 57	1
— <i>id.</i> LT 7370, Blanchet, <i>Traité</i> p. 341 fig. 292 (SUTICCOS), bronze, 2 g 38	1

LEUQUES :

— LT 9044, potin, 4 g 32	1
--------------------------------	---

ATREBATES :

— Potin genre LT 8623-8635	5
— <i>id.</i> genre LT 8619-8622, moitié coupée de potin	1
— Bronze LT 8673 (ANDOBRU)	1

SEQUANI :

— LT 5550, argent, rogné. Tête casquée, TO-(GIRIX) R./cheval courant à g. ; au-dessous, buccin	1
--	---

AMBIENS :

— Genre LT 8512, bronze, tête à g. échevelée et volute. R/. Cheval au galop à droite ; triquetre au-dessus et deux rosaces au bas	1
---	---

CARNUTES :

— LT 6088, br. tête à dr. avec cheveux en résille	1
— <i>id.</i> (E) XOBNOS, LT 6311 (où la légende est rapportée... OBNOS). Au droit, tête casquée à droite. R/ cavalier galopant à droite. 2 g 97. La légende EXOBNOS est différente (les X et B étant de lecture certaine) de la légende EVORNOS, décrite sur les exemplaires étudiés par Vauvillé in <i>Revue Numismatique</i> , 1886, p. 195, pl. XI n° 2, ou cités par Blanchet, <i>Traité</i> p. 121 et 131	1

ANONYMES :

— 19 bronzes ou potins frustes, dont 3 pouvant être des Roveca au lion (LT 7643) et à la tête de Vénus (LT 7635, 2 des potins Senones (LT 7458) et un cheval au galop ambien	19
— Total général des monnaies gauloises.....	: 117

MONNAIES ROMAINES :

— Denier saucé de la gens Julia « CAESAR » : Eléphant R/ Instruments du sacrifice - Sydenham 1006 (faux monnayage d'imitation)	1
— Denier d'argent, usé par le frai, de la gens C. Vibius Pansa Tête d'Apollon R/ Minerve dans un quadrigé (Sydenham 684), frappé en 89-88 avant J.-C.	1
— Petit bronze de Constantin II	1
— Total général des monnaies romaines	3

On a trouvé en outre des pointes de flèches et éclats de silex,
divers débris de bronze, un style, deux fibules et un méreau
médiéval de plomb à la croisette, du type appelé communément
« monnaies des templiers ».

*AUTRES DECOUVERTES RECENTES
DE MONNAIES GAULOISES ISOLEES DANS
LE SOISSONNAIS*

Au cimetière de Parcy-Tigny :

- 1 potin silvanecte au svastika LT 7873 ;
- 1 bronze melde Roveca au griffon LT 7691.

A Terny-Sorny dans un champ :

- 1 potin des Bellavaques LT 7905 (32).

A Soissons dans la fouille d'un fossé Boulevard Pasteur :

- 1 petit potin fruste des Atrébates. Genre BN 8623-35.

Rue de Paradis :

- 1 potin catalaune à la tête de face, LT 8145 ; ailleurs, 1 Roveca
melde, bronze, LT 7635.

Sur les terres de la ferme de l'Epithaphe à Nanteuil-sous-Muret :

- 1 potin des Senones LT 7458 (attribué maintenant aux Parisis,
Blanchet, *Traité* p. 362) au type dégénéré (33).

*Dans les substructions d'une villa gallo-romaine à Louâtre, hameau
de Violaine, en même temps que diverses monnaies romaines de
Néron à Constance II :*

- 1 bronze des Veliocasses (*Revue Numis.* 1893, p. 814, LT 7356
ou 7360. Tête à dr. SVTICCOS (légende complète et très lisible)
2 g 15.
- 1 Tête de Janus, 3 g 040.
- 1 Senones, chèvres affrontées (?) potin 4 g 125.
- 3 bronzes Criciru, 3 g 20 ; 3 g 105 : 2 g 950.

Toutes ces monnaies trouvées à même les sillons de la terre
natale nous émeuvent profondément parce qu'elles sont les signes
de la continuité de notre histoire. Si elles n'ont pas la marque
impérieuse de la frappe romaine, du moins nous rappellent-elles
l'humilité de nos origines, la lente montée des générations et le
dur travail millénaire des champs défrichés au néolithique

NOTES

(1) Le sommet du promontoire de calcaire grossier est la cote 132,9. On dit aussi le plateau du Villé.

(2) *Bull. Soc. Arch. Soissons*, 1903, pp. 325 et 373 ; *Revue Numismatique*, 1886, p. 198. Dans les monnaies gauloises les Janus barbares dominaient.

(3) On n'a recueilli que 1033 monnaies gauloises au Mont-Beuvray (Nièvre) de 1868 à 1898 (BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, 1905, p. 498).

(4) *Mémoires Soc. Antiquaires France*, t. LXV, 1905, pp. 45 à 90 ; *Bull. Soc. Arch. Soissons*, 1903, pp. 320 et s., notamment pp. 350-358 et encore pp. 21, 149, 199, 317. L'article reprend les études antérieures parues dans le *Bull. de la Société de Soissons*, 1863, p. 282 ; 1882, p. 88 ; 1884-1889 et 1890, p. 26 et s. 140 ; 1893, p. 107, et la *Revue Numismatique*, 1886, pp. 194-202, pl. XI et XII ; 1893, pp. 305, 326, pl. VII-VIII ; 1899, pp. 256-273, pl. VI. Un résumé est donné par BLANCHET op. cit., pp. 484-485. Par ailleurs dans les *Mémoires Soc. Antiquaires de France*, 1906, p. 6, VAUVILLÉ a donné la liste des découvertes autres que numismatiques faites dans l'oppidum de Pommiers : sépulture avec char (?), très nombreux silex, armes, pointes de flèche, couteaux, clés, styles, spatules, grains de colliers, boucles, pince à épiler, restes d'ateliers métallurgiques, poteries, etc. Il dénombre dans la collection Brunehant 83 fibules et dans la sienne 44. On a trouvé en outre dans les fonds d'habitations gauloises de Pommiers 4 bagues en fer ou argent ornées d'intailles représentant un cheval ailé curieusement semblable à celui des Criciru, un arbre et une massue (ou phallus). Voir *Bull. Soc. Antiquaires de France*, 1906, p. 251.

(5) Ces vols commis en 1915 seraient l'œuvre de militaires français.

(6) L'un des derniers à placer Noviodunum à Soissons, défendant d'ailleurs sa thèse de façon excellente avec des arguments qui sont à peser de près, sera le chef de Bataillon MAQUET : « *Les opérations de César sur les bords de l'Aisne en l'an 697 de l'ère de Rome* » in *Bulletin Soc. Arch. Soissons* 1912. Dans l'autre camp, aux côtés de VAUVILLÉ se trouvait Jules DE VALOIS, *Le cimetière des Longues Raies* in *Congrès Arch. Reims*, 1911.

Bernard MARQUE, *Recherches sur nos origines*, Paris 1935, p. 9, conclut en faveur de Pommiers parce que le site convient seul au texte de César et qu'aussi le nom purement romain de Soissons : *Augusta Suessionum*, prouve une fondation par déplacement de l'oppidum primitif dans le voisinage immédiat, comme à Autun, Clermont-Ferrand et Limoges.

(7) « *Propter latitudinem fossae murique altitudinem* ». VAUVILLÉ a calculé lors des fouilles de 1886 que le fossé de Pommiers avait été creusé sur 4 m 72 de profondeur et que le retranchement d'une hauteur actuelle de 5 m 64 au-dessus du sol devait s'élever originairement beaucoup plus haut ; aussi ne craignait-il pas d'évaluer à 16 m la hauteur totale du fond du fossé à la crête de retranchement (*Bull. Soc. Arch. Soissons*, 1903, pp. 326, 327 et 260, et *Mém. Soc. Antiq. France* 1907, p. 230, à propos de l'enceinte de MURET). Si la barrière de l'éperon remonte à une époque ancienne, la réfection et l'agrandissement tant de la muraille de terre (où les poutres spécifiques de la construction gauloise auraient disparu) que du fossé pourraient être de date récente, justifiant l'appellation de Noviodunum : Neufchâteau.

(8) Le chef de Bataillon MAQUET fait valoir, il est vrai, que la rivière de Crise et les marécages renforçaient la défense, mais parler comme lui d'éminence à propos du centre de Soissons est peu convaincant.

(9) II, 12 : « *Interim omnis ex fuga Suessionum multitudo in oppidum proxima nocte convenit.* »

(10) MAQUET, op. cit. pp. 16, 17, 23.

(11) Nous préparons l'étude archéologique du site en complément du travail de J.-B. GIARD in *Revue Numismatique* 1968, à paraître aux Editions picardes Eklitra en Avril 1974.

(12) Après la chute de Soissons, César se rendit chez les Bellovaques pour enlever l'oppidum de Bratuspantium (Vendeuil-Caply ou le Mont-César à Bailleul-sur-Thérain), où, dit-il, les Bellovaques « s'étaient rassemblés emportant avec eux tout ce qu'ils possédaient » (II, 13).

(13) DE VRIES, *La Religion des Celtes*, Paris, 1963, p. 232.

(14) *Dunum* signifie colline, et par extension colline fortifiée, forteresse.

(15) En 1831, lors de fouilles faites près de l'actuelle prison de Soissons le Génie versa au Musée 113 monnaies romaines et 1 gauloise. Le *Bulletin Arch. de Soissons* de 1851, p. 93, mentionne à Soissons la découverte d'un Roveca melde.

(16) Le complexe suession groupait peut-être aussi le pagus des Catalaunes, liés aux Rèmes par des liens de clientèle cf. DESBORDES, *Mélanges Piganiol* p. 970. M. DESBORDES considère comme belges les Meldes et les Catalaunes, tandis que seraient celtes les Sénons et les Tricasses (id. p. 963).

(17) Les Meldes ne sont cités par César qu'au livre V du *De Bello Gallico*, donc après la défaite des coalisés belges. Les Silvanectes sont mentionnés pour la première fois dans *l'Histoire Naturelle* de Pline l'Ancien, IV-18, 107. (éd. Mayhof), composée vers le milieu du premier siècle après J.-C., cf. DESBORDES op. cit. pp. 970 et 972.

(18) BLANCHET, *Traité des Monnaies Gauloises*, p. 378, fig. 377 - VAUVILLÉ dénombrerait 22 Diviciac à Pommiers. Outre la *Revue Numismatique* 1886, N° 3 ; 1899, p. 259, N° 21 et le *Bulletin de la Soc. Arch. Soissons*, 1903, p. 368 et 354, voir les *Mémoires Antiquaires Picardie*, t. 19, 1863, p. 124, Dr VOILLEMIER, *Essai pour servir à l'histoire des monnaies de la ville de Soissons*.

(19) *De Bello Gallico*, II- 4, 7. De façon principale les Suessions étaient centrés sur l'Aisne, le long de laquelle devaient se situer la plupart de leurs oppida ; plus secondairement, ils se groupaient sur un secteur étendu de la Marne, de Châtillon à Charly avec bretelles de pénétration par la Vesle et l'Ourcq.

(20) Les plus récentes études sur les Criciru ont été faites par M. Colbert DE BEAULIEU (*Revue belge de Numismatique*, 1959, pp. 59-94, pl. VII et VIII, *La Trouvaille de Lumigny*, et 1964, *Criciru et Roveca, les Belges sur la Marne*). Par ailleurs, Simone SCHEERS a décrit dans *Ancien Society*, 1970 Univ. catholique de Louvain, « *L'histoire monétaire des Suessions avant l'arrivée de César* ».

(21) VAUVILLÉ signale des Janus en très bel état (*Bull. Soc. Arch. Soissons*, 1903, pp. 150-151).

Par ailleurs il mentionne dans une fouille d'habitation 4 janus au lion barbare (id. p. 331).

(22) A Pommiers VAUVILLÉ dénombre 29 Roveca. Voir aussi *Bull. Soc. Arch. Soissons*, 1851, p. 93, découverte d'un Roveca à Soissons.

Après avoir divergé d'opinion MM. Colbert DE BEAULIEU et DESBORDES sont tombés d'accord (*Criciru et Roveca, in Revue Belge Numismatique*, 1964) pour estimer que les Criciru suessions et les Roveca meldes, en dépit de leurs ressemblances, constituent des suites monétaires distinctes, en général antérieures à 57 avant J.-C., date de la chute de Noviodunum. Seraient toutefois postérieures à 57, d'un part les Criciru au génitif latinisé : Cricironis, d'autre part les Epenos et les Roveca au type romanisé de Vénus et Cupidon. Ils expliquent, p. 98, « l'étonnante homotypie » des Criciru et des Roveca à la tête casquée par l'assujettissement politique des Meldes aux Suessions qui se situeraient peu avant l'arrivée de César et n'aurait donc duré que peu de temps. Cette dernière assertion ne nous paraît pas rigoureusement motivée, l'union politique n'impliquant pas forcément la suppression absolue du droit de battre monnaie, mais il est sûr, et cet inventaire comme celui des monnaies du gué de Condé-sur-Aisne, tendent à le prouver, qu'il existait au 1^{er} siècle avant J.-C. des relations commerciales étroites et même privilégiées entre les riverains de l'Aisne et de la Marne.

Quant à leur « sympolitie » certaine au temps de César, MM. DESBORDES et Colbert DE BEAULIEU ont peut-être trop tendance à en limiter la durée au « resserrement de la pression sur les Meldes en face de la menace romaine ». « Les Meldes, affirment-ils, ne perdirent réellement leur souveraineté que peu de temps avant César ». A notre sens, mieux vaut envisager une période plus longue.

(23) Voir l'article de VAUVILLÉ in *Bulletin Soc. Arch. Soissons*, 1903, p. 356 et s. : deux Germanus, deux Hirtius, un denier romain de la gens Cassia frappé en 54 avant J.-C., deux autres des gentes Arria et Claudia, frappés en 44 et 43 avant J.-C., deux monnaies romaines d'Auguste.

(24) Remarquable est aussi dans l'inventaire de VAUVILLÉ l'absence des potins bellovaques qu'il faut croire en conséquence très tardifs. Cf. infra note 32.

(25) Un exemple proche similaire est le transfert de la cité des Viromandues de Vermand à Saint-Quentin, distant de 12 km, également présumée à cause de son nom, « Civitas Augusta Viromanduorum » avoir été l'œuvre d'Auguste. Et d'autres lieux peuvent revendiquer semblable origine

(26) *Revue Arch.* 1881, p. 137 - *Notice sur les monnaies trouvées au Mont-César* (Bailleul-sur-Thérain, Oise) par Anatole DE BARTHÉLEMY.

(27) L'articulation du réseau routier sur Soissons et non sur Pommiers était l'un des arguments avancés par le Commandant MAQUET pour placer Noviodunum à Soissons, op. cit. p. 60. Selon le Docteur DELEROT, de Laon, au contraire, Pommiers serait le centre d'une étoile de routes se dirigeant vers les oppida secondaires, Verberie, Noyon, Troesnes, Châtillon-sur-Marne, Port à Binson et Fère en Tardenois.

(28) César VIII, 6... : in fines Suessionum qui Remis erant attributi. (DESBORDES, p. 474).

(29) BLANCHET, *Traité des Monnaies gauloises*, pp. 366, 367, se demandait déjà si les Silvanectes avaient émis avant la conquête un monnayage autonome. En dehors des trois exemplaires de la BN trouvés à Senlis, Beaumont-sur-Oise et Saint-Martin-Longueau, de nombreux potins LT 7873 au svastika ont été mis au jour en territoire suession : Crouttes, Azy-sur-Marne, Caranda près Fère-en-Tardenois, Ambleny, Condé-sur-Aisne (1), Champlieu, forêt de Compiègne (3), Pommiers (5 au total incluant celui publié ici) et Parcy-Tigny (voir in fine) ou dans les régions voisines : Rolot, Ercheu (Somme)...

Pour le potin LT 7862 (tête dans un cercle d'annelets, R./cheval) autre Senlis, on mentionne des trouvailles à Noyon, Compiègne, Pommiers (4), Grigny dans l'Aisne, Azy-sur-Marne (3), Champlieu (3), forêt de Compiègne (3), Ambleny, Caranda près Fère (2).

En majorité suessions sont aussi les lieux de provenance du potin (silvanecte ?). LT 9194 (tête R./loup dévorant un animal) : Sablonnières près Fère-en-Tardenois (2), Champlieu, forêt de Compiègne (3), Grigny.

Pour le potin LT 7859 : forêt de Compiègne, Ambleny, Pommiers (1).

Pour le LT 7870 (tête avec ligne de zigzags R./cheval et croisette) : 7 à Pommiers, 4 à Condé-sur-Aisne, 4 en forêt de Compiègne, 1 au Houy près Creil (*Bull. Soc. Arch. Creil*).

M. Colbert de BEAULIEU envisage pour les mêmes raisons l'hypothèse d'un classement aux Suessions du potin 7873, *Revue Belge Num.* 1964 - op. cit.

(30) *Mélanges offerts à André Piganiol*, 1966, p. 973, édité par Raymond CHEVALIER.

(31) M. GIARD, répertorie 72 Remo tricéphales, mais notre inventaire dressé dès 1965 en catalogue exactement 61. Aussi la proportion indiquée par GIARD : 79 suessions, 74 rèmes (atisios remos compris), doit-elle se changer en 88 suessions, 63 rèmes, ce qui est plus normal.

(32) Les potins bellovaques ont dû être émis après la conquête romaine, car il est curieux de constater qu'à Pommier VAUVILLÉ n'en a signalé aucun. Leur émission très abondante a ensuite dégénéré. Au gué de Condé on a trouvé 4 potins bellovaques, plusieurs en excellent état de conservation, ce qui ferait conclure aussi à une date tardive.

(33) En ces mêmes terres au lieudit : les 40 arpents, on a trouvé un rare sesquisolidus d'or de Gratien, 6 g 657, frappé à Trèves vers 375-379. DN GRATIA/NVS PFAVG Buste diadémé à droite, R./FELIX ADVEN/TVS AVGN ; à l'exergue TR...OBC : l'Empereur à cheval marchant à gauche dans dans la pose de l'adlocutio (RIC t. IX, p. 20, n° 33 b). Un moulage est à la BN.

(34) *Mémoires Sociétés Savantes de l'Aisne*, 1968, p. 136, Louâtre par Bernard ANCIEN.